



COMMUNICATION IMPORTANTE



Incendie: Danger fort, degré 4

Décision d'interdiction
Dès le 31.07.2018

La Municipalité d'Ormont-Dessus décide:

d'interdire tout feu (y.c. feux d'artifices)
sur le territoire Communal
jusqu'à nouvel avis.

1^{er} août:

Seul le feu patriotique et le feu d'artifice
Communal sont autorisés.



Commune d'Ormont-Dessus

Sécurité Publique – 024/492.00.29 – patrick.frutig@ormont-dessus.ch

DANGER D'INCENDIE FORT, Degré 4